

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 30 AOÛT 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	15

Date de convocation
11/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
BORDELOT Jean-Pierre
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PESENTI Daniel
TRESSOU Marie-Hélène
VERHECKE Bénédicte

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés

CHARVOT Catherine donne pouvoir à **BOUMAZA Malika**
PEREIRA Christophe donne pouvoir à **PESENTI Daniel**
ROGER Anne donne pouvoir à **GROSSET Joëlle**

Mme. **VERHECKE Bénédicte** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Ouvertures dominicales pour 2025

N° de délibération : 2024_59

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	15	15	0	0	0

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité d'accorder des dérogations nécessaires à l'ouverture dominicale des commerces de la commune.

Considérant la demande de la société SIPAN (E. LECLERC) pour les dimanches 21 décembre et 28 décembre 2025,

Considérant que la commune peut accorder ces dérogations pour 5 dimanches par an,

Considérant que Troyes Champagne Métropole pourra accorder les dérogations nécessaires pour 7 dimanches supplémentaires en faveur de la commune de Lusigny-sur-Barse

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ARRETER** comme suit les cinq dimanches au titre des dérogations au repos dominical 2024 décidées par la commune :

- 18 mai 2025
- 05 octobre 2025
- 12 octobre 2025
- 21 décembre 2025
- 28 décembre 2025

- **DE PROPOSER** deux dimanches suivants, au titre des dérogations supplémentaires au repos dominical, à l'avis de Troyes Champagne Métropole

- 12 janvier 2025
- 29 juin 2025

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU

